

CHARTRE D'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION REGLEMENT Salle Informatique

Mes droits et mes obligations

▪ Dans l'usage de l'ordinateur et de ses périphériques :

✓ *J'utilise le matériel informatique uniquement, sous la responsabilité d'un professeur et en respectant ses consignes.*

✓ *Pour me connecter au réseau pédagogique et accéder à ma session de travail personnel, j'utilise mon identifiant informatique (nom d'utilisateur = Login) et mon mot de passe.*

✓ *Je ne communique pas mon mot de passe.*

✓ *Je ne modifie pas la configuration de l'ordinateur et je respecte l'organisation des fichiers.*

✓ *Je prends soin du matériel informatique (postes, périphériques et liaisons câblées) et je ne dégrade pas. « Qui casse, remboursera ou réparera ».*

✓ *Je ferme ma session, après chaque utilisation.*

✓ *J'éteins l'unité centrale « Démarrer/Arrêter le système » et je ne touche plus à rien (l'écran s'éteindra seul).*

✓ *Je remets en place le matériel (Écran, clavier, souris) ainsi que ma chaise.*

▪ Dans l'usage de l'Internet :

✓ **Attention : Il s'agit d'un accès scolaire et non privé.** La consultation du Web, se fait exclusivement dans le cadre du travail scolaire, avec l'autorisation du professeur.

✓ Un filtrage des pages internet est mis en place par le lycée.

✓ Je sais que les informations sur ma navigation sont conservées et consultables. Les accès sont enregistrés.

✓ Je sais que ce que je trouve sur Internet n'est pas toujours fiable et à jour.

✓ Si je découvre des contenus choquants sur Internet, j'avertis immédiatement le professeur.

✓ Je n'ai pas le droit de disposer librement de tous les éléments que je trouve sur Internet. Lorsque je souhaite les utiliser, je demande l'autorisation au professeur. Il faut veiller à toujours respecter le droit des auteurs.

Je m'engage à respecter cette charte. Je sais qu'en cas de non-respect de cette charte, je suis passible, par le chef d'établissement ou le conseil de discipline, de sanctions selon les termes du règlement intérieur de l'établissement. Le cas échéant, je peux encourir des sanctions disciplinaires et pénales, prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Je suis responsable de mes actes et je dois en assumer les conséquences.